

# Protocole Sanitaire / Covid-19

pour l'activité Bébé Gym sur la mezzanine de la salle Stella PERRACHON  
à partir du 31 août 2020

Une déclaration de choix éclairé du gymnaste ou de ses représentants légaux (pour les mineurs) de vouloir reprendre les entraînements en connaissance du risque faible mais **non nul**, sera exigée et remise à l'entraîneur lors du 1<sup>er</sup> cours de la saison.

Les entraîneurs signeront le même type de déclaration.

L'adhérent/entraîneur s'engagera à déclarer le plus précocement possible tout symptôme lié au Covid-19 ou tout contact proche avec un malade Covid-19 au médecin et à ne pas se présenter à l'entraînement dans ce cas.

Les circulations pour accéder à la mezzanine se feront de façon différenciée (entrées / sorties).

Un lavage des mains avec une solution hydroalcoolique sera systématique avant l'entrée dans la salle de gymnastique puis en fin d'entraînement.

L'accès au vestiaire étant condamné, chaque adhérent/entraîneur devra arriver en tenue de sport, pas de changement dans la salle.

Les séances seront organisées par groupe de 7 enfants + 7 adultes et 1 entraîneur pour respecter les mesures de distanciation recommandées dans le cadre d'une activité sportive. L'accès à la mezzanine est strictement limité à **15 personnes**.

Pendant le cours de bébé gym, le port du masque est obligatoire pour les adultes et l'entraîneur.

Afin de respecter l'absence de contact, les parades seront réduites voire proscrites à l'exclusion des interventions de sécurité. Les embrassades et poignées de mains sont interdites.

Chaque adhérent devra OBLIGATOIREMENT apporter sa propre serviette (suffisamment grande) pour faire les exercices sur le praticable.

Une bouteille d'eau personnelle et marquée devra être apportée par chaque participant.

Le prêt des affaires personnelles est prohibé, le matériel est identifié individuellement.

Les agrès et le matériel utilisé feront l'objet d'une désinfection systématique chaque soir.

Il est nécessaire de respecter impérativement les horaires des cours (arrivées et départs) afin d'éviter les croisements à l'arrivée sur le site.

Durant le cours, la présence des parents, autre que l'accompagnateur, est INTERDITE.

Le non-respect de l'un des points de ce protocole entraînera l'exclusion du gymnase.